



OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, Paris, les 30 et 31 mai 1990

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique du 17 mai 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

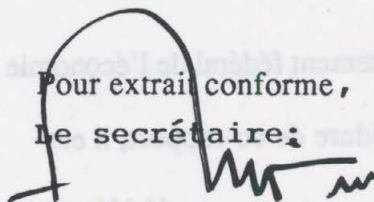
1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 30 et 31 mai 1990 à Paris
2. Le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP, étant cette année le président de la Conférence ministérielle, la conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral René Felber, Chef du DFAE. Il sera secondé par le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures Franz Blankart.

La délégation se composera en outre des personnes suivantes :

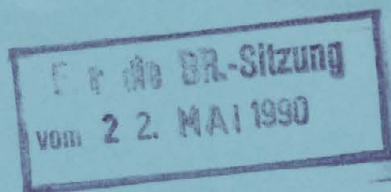
- M. Mario A. Corti, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. David de Pury, Délégué aux accords commerciaux, Président du Comité des échanges de l'OCDE
- M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
- M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
- M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Rudolf Ramsauer, Chef adjoint de la délégation suisse auprès du GATT et de l'AELE, Genève
- M. Patrick Leduc, Chef adjoint du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Eric Roethlisberger, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, avec l'aide de ses collaborateurs participera également à la Conférence ministérielle.

3. Le Président Delamuraz offrira le dîner ministériel traditionnel dont la dépense sera imputée à l'article budgétaire 103.201.02 "frais de représentation et débours" du Conseil fédéral.
4. Les indemnités journalières fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel ainsi que les frais de voyage des délégués en provenance de Berne seront imputés aux crédits "débours" des offices dont relèvent les délégués.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire:



Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	8	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	X	EFD	9	-
X		EVD	10	-
		EVED		
		BK		
	X	EFK	2	-
	X	Fin.Del.	2	-

Résumé

OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, Paris, les 30 au 31 mai 1990

Le Conseiller fédéral Delamuraz présidera la Ministérielle de l'OCDE. C'est la deuxième fois que cette responsabilité et que cet honneur incombent à la Suisse, 25 ans après que cette charge ait été confiée au Conseiller fédéral Schaffner en 1965. Il est proposé au Conseil fédéral de confier au Chef du Département des affaires étrangères, le Conseiller fédéral Felber, la conduite de la délégation suisse à la Conférence ministérielle de l'OCDE. Le Secrétaire d'Etat Franz Blankart sera remplaçant du chef de la délégation suisse. Les thèmes à l'ordre du jour sont les politiques économiques et la réforme structurelle, les échanges internationaux et l'Uruguay Round, les relations entre l'OCDE et les pays non membres et l'environnement. Deux questions principales sont d'une part le renforcement du système multilatéral des échanges dans la perspective de la prochaine conclusion de l'Uruguay Round et d'autre part les relations entre l'OCDE et les pays non membres. La responsabilité politique de la Ministérielle est de contribuer à une percée dans les domaines clés de l'Uruguay Round (règles, accès, propriété intellectuelle, services et agriculture), y compris ceux qui intéressent prioritairement les pays en développement (textiles, sauvegardes, produits tropicaux, etc.). S'agissant des relations avec les pays non membres, la Suisse se prononcera pour le maintien d'une coopération effective avec les pays en développement, pour un approfondissement des relations avec les nouvelles économies dynamiques et pour un dialogue renforcé de l'OCDE avec les pays de l'Est européen qui se trouvent en pleine transition de leur système économique et politique.



2520.1

EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne, le 17 mai 1990

Au Conseil fédéral

OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres,
 Paris, les 30 et 31 mai 1990

1. En bref

Le Conseil de l'OCDE tiendra sa réunion annuelle au niveau des ministres au siège de l'Organisation à Paris les 30 et 31 mai 1990. Cette conférence sera présidée par le Conseiller fédéral Delamuraz, Chef du DFEP. Ce sera la deuxième fois dans l'histoire de l'OCDE que la Suisse préside la Conférence ministérielle; le Conseiller fédéral Schaffner avait déjà présidé le Conseil en 1965. En confiant la présidence de la Conférence à la Suisse, nos partenaires de l'OCDE mettent en lumière que des pays de dimension petite ou moyenne peuvent eux aussi offrir une contribution utile à la coopération économique internationale. Le Conseiller fédéral Felber, Chef du DFAE, conduira la délégation suisse. Il sera secondé par le Secrétaire d'Etat Blankart.

Les thèmes qui figurent à l'ordre du jour sont les politiques économiques et la réforme structurelle, les échanges internationaux et l'Uruguay Round, les relations entre l'OCDE et les pays non membres et enfin les interrelations entre économie et environnement.

Deux thèmes particulièrement importants sont d'une part le renforcement du système multilatéral des échanges vu la prochaine conclusion de l'Uruguay Round et d'autre part les relations entre l'OCDE et les pays non membres. La Conférence ministérielle doit réaffirmer la détermination des pays membres de l'OCDE en faveur de la restauration et de la

consolidation du système commercial multilatéral. Sans vouloir s'ingérer dans le processus négociatoire de l'Uruguay Round, il convient d'obtenir si possible des déblocages sur certains points litigieux pour lesquels les pays de l'OCDE ont une responsabilité particulière.

En ce qui concerne les relations de l'OCDE avec les pays non membres, trois volets seront traités. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale doit être encouragée par des politiques économiques saines dans ces pays aussi bien que dans les nôtres tout en maintenant un flux de ressources financières suffisantes au titre de la coopération au développement. A cet égard, la Suisse estime que l'aide en faveur des pays de l'Est européen ne doit pas s'effectuer au prix de la solidarité avec les pays en développement. Le deuxième volet concerne les nouvelles économies industrialisées. Le dialogue avec l'OCDE doit se poursuivre et s'intensifier et l'OCDE devrait être prête, le moment venu, à considérer favorablement la candidature de nouveaux partenaires qui partagent nos échelles des valeurs et qui sont prêts à assumer les droits et obligations découlant de l'OCDE. Enfin, la coopération entre l'OCDE et les pays de l'Est européen revêt une importance considérable car l'OCDE, dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif par rapport aux autres fora internationaux compétents, peut et doit faciliter le difficile passage d'une économie centralisée à une économie fondée sur les lois du marché.

En raison des travaux additionnels découlant cette année de l'exercice de la présidence par la Suisse, il est proposé que l'équipe qui se rendra à Paris soit renforcée de deux unités par rapport à l'année dernière.

2. Situation économique et orientation générale de la politique macroéconomique et de la réforme structurelle

La vive expansion conjoncturelle des dernières années a fait place à une croissance plus calme et plus différenciée dans la zone OCDE. Si la croissance a perdu de son élan notamment aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, l'expansion reste très forte en Europe continentale et au Japon. Aux incertitudes générées par les bouleversements dans l'Europe de l'Est et par la tendance à la hausse, à moyen terme, des prix du pétrole, s'ajoutent maintenant le risque d'une inflation accrue, l'instabilité des marchés financiers et des marchés des changes et l'insuffisance de l'épargne face aux besoins d'investissement. Dans ces conditions, la Suisse s'engagera en faveur de la poursuite de la lutte contre l'inflation et d'efforts supplémentaires pour réduire les déséquilibres des balances courantes qui risquent de compromettre la stabilité internationale. Toutefois, l'efficacité d'une politique macroéconomique dépend aussi du degré de rigidité des structures économiques. La Suisse rappellera ce lien et elle soulignera l'importance d'un processus continu de réformes structurelles, aussi en Suisse, notamment dans la perspective de la globalisation mondiale de l'économie. Si des progrès sensibles peuvent être enregistrés dans plusieurs pays de l'OCDE qui ont fait des efforts dans l'ajustement interne de leurs structures (fiscalité, marchés financiers), il n'en est

de loin pas de même pour ce qui est de l'ajustement des structures ayant un impact sur les échanges (agriculture, subventions, protectionnisme). Une telle situation envenime évidemment les pressions protectionnistes avec toutes les conséquences sur le système commercial multilatéral. La Suisse soulignera le lien entre la nécessité d'une volonté politique en faveur de l'ajustement continu de toutes les structures et les efforts en cours à l'Uruguay Round. Elle plaidera en faveur de progrès substantiels et prioritaires dans l'ajustement des structures ayant un impact sur les échanges. La Suisse plaidera pour que les discussions actuellement en cours à cet effet sur le plan bilatéral - par exemple les négociations entre les Etats-Unis et le Japon ("structural impediments initiative") - trouvent leur place dans les organes appropriés de l'OCDE.

3. Les négociations d'Uruguay et le système commercial multilatéral

Quatre ans après le lancement de l'Uruguay Round à Punta del Este, la Conférence ministérielle représente, à six mois de la conclusion des négociations en décembre 1990, la dernière occasion, pour les ministres des pays de l'OCDE, de donner des impulsions politiques majeures. Sans s'ingérer dans le processus de la négociation, les pays de l'OCDE doivent être pleinement conscients que l'essentiel du commerce mondial est réalisé entre eux et que la majeure partie des conflits commerciaux ont lieu entre eux. Dans ces conditions, la Ministérielle de l'OCDE ne représente plus une simple étape pour réaffirmer la volonté d'atteindre les objectifs de Punta del Este et de dénoncer les actions qui contredisent l'objectif de renforcement du système commercial multilatéral. Pour la Suisse, la Ministérielle doit contribuer à une percée dans les domaines clés, y compris ceux qui intéressent prioritairement les pays en développement (textiles, sauvegardes et produits tropicaux). La position de la Suisse s'inspirera du contenu du rapport établi par le Comité des échanges à l'attention des ministres. Il est essentiel d'aboutir à des résultats ambitieux et substantiels afin que le système commercial multilatéral offre une véritable alternative à l'unilatéralisme et au bilatéralisme. Il est dès lors indispensable que les ministres conviennent d'un engagement politique clair pour soutenir les participants à la négociation d'Uruguay dans l'élaboration ou la précision de règles multilatérales fermes, et non ambiguës pour les situations de concurrence loyales et pour les situations de concurrence déloyales. Dans la perspective de la globalisation des marchés et des bouleversements en cours dans les pays de l'Est et ailleurs, il est un devoir des pays de la zone OCDE d'apporter, à tous les pays, les assurances nécessaires pour qu'ils assument pleinement les obligations d'un système renforcé du GATT. La Suisse insistera sur la globalité des négociations, car les avantages et les charges du résultat ne peuvent qu'être répartis entre tous les participants. Il en va de l'unicité du système commercial mondial. La responsabilité politique de la Conférence ministérielle de l'OCDE est précisément d'éviter de tomber dans le piège de la défense d'intérêts particuliers. Certains sujets où la Suisse a adopté une attitude offensive tels que les règles, la pro-

priété intellectuelle ou les services sont fondamentaux pour notre pays malgré notre position défensive en agriculture. Toutefois, au-delà de ce qui est essentiel, c'est un cadre acceptable pour toutes les parties contractantes qu'il convient de réaliser. Pour la Suisse, il y a un intérêt systémique majeur.

Au cas où un consensus se ferait jour d'ici la Ministérielle sur le renforcement de l'instrument du traitement national en matière d'investissement, la Suisse se réjouira d'y donner son appui.

4. Relations de l'OCDE avec les pays non membres

4.1 Pays en développement

Le risque de voir les disparités entre pays en développement s'accroître constitue une hypothèque sérieuse pour l'avenir de la coopération internationale et pour l'intégration de ces pays à l'économie mondiale. Dans cette perspective, les pays développés assument une responsabilité double: premièrement dans l'ouverture de leurs marchés aux plus performants des pays en développement qui pourront ainsi s'appuyer sur un environnement économique international qui consolide les progrès déjà accomplis; deuxièmement dans le renforcement de la coopération au développement en faveur des pays les plus défavorisés, surtout dans les domaines des ressources humaines, de l'aide financière et du transfert de savoir-faire technique.

L'amélioration de la situation économique de certains pays en développement, notamment d'Asie, montre l'importance que peuvent revêtir de meilleures politiques macro-économiques visant la croissance et le développement à long terme. Si le coût principal de l'ajustement ne peut être assumé que par le pays en développement concerné, la communauté internationale se doit d'apporter un soutien massif et durable qui tienne compte de la situation difficile des couches sociales les plus démunies et de la sensibilité politique de certaines mesures. L'OCDE peut jouer, dans ce contexte, un rôle important: celui de forum de coordination et de discussion d'idées novatrices.

Il convient d'éviter que les pays en développement ne deviennent une entité marginale de la coopération internationale. Il importerait que les pays de l'OCDE confirment que le soutien aux réformes en Europe de l'Est n'affectera pas celui apporté à la partie la plus défavorisée de la communauté internationale et ne s'exercera pas au détriment des réformes entreprises depuis plusieurs années dans la majorité des pays en développement.

4.2 Dialogue avec les économies dynamiques d'Asie

Les ministres feront le point sur l'approfondissement des relations entre l'OCDE et un groupe de six économies dynamiques d'Asie (Corée, Singapour, Hong Kong, Taïwan, Malaisie, Thaïlande). La Suisse se félicite de ces contacts

car les nouvelles économies industrialisées sont des partenaires de plus en plus importants dans l'économie mondiale. Il est donc logique et nécessaire que ces nouveaux partenaires assument, sur le plan de la coopération multilatérale, des responsabilités et qu'ils bénéficient des droits découlant de disciplines internationales librement consenties. Malgré certaines difficultés d'accès qui subsistent encore sur certains marchés de ces pays, la Suisse a un intérêt majeur à l'approfondissement de la coopération entre l'OCDE et ses nouvelles économies industrialisées car ces dernières sont souvent des partisans convaincus de la véritable concurrence internationale et du multilatéralisme alors qu'ils sont frappés de mesures discriminatoires de la part de bon nombre de pays de l'OCDE. Bien entendu, cette coopération ne doit pas se limiter à l'Asie. C'est pourquoi la Suisse se prononcera en faveur de l'ouverture le moment venu d'un dialogue comparable avec les nouvelles économies industrialisées situées dans d'autres régions du monde.

4.3 L'Europe centrale et orientale

Les pays en question entendent bénéficier de l'avantage comparatif incontestable dont l'OCDE jouit dans le cadre de la coopération économique internationale pour établir les analyses et donner les bases de réflexion nécessaires pour permettre la conversion vers l'économie de marché. Les contacts entre les pays de l'Est européen et le Secrétariat de l'OCDE ont déjà été engagés dans différents domaines. Sur le plan des contacts entre représentants des gouvernements, la Suisse se félicite de la première rencontre qui a eu lieu à Vienne en mars 1990. Le dialogue sur les politiques économiques doit s'intensifier entre les responsables des pays de l'OCDE et les représentants des pays de l'Est européen, étant bien entendu que ce dialogue doit s'effectuer en complément aux travaux de l'OCDE pour ses propres membres (pas de confusion institutionnelle entre les pays membres et les pays non membres de l'OCDE). La Suisse se félicite de la création, par l'OCDE, d'un "Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition" et entend souligner son intérêt en y versant des contributions financières.

5. Environnement

La Suisse poursuit une politique active de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, en particulier à l'OCDE qui dispose d'une infrastructure institutionnelle adéquate. Elle appuie les travaux en vue de mieux intégrer les facteurs d'environnement dans les politiques économiques et commerciales et vice-versa, ceux visant à mieux identifier les relations entre environnement et énergie, technologie, santé et sûreté et ceux visant à mieux connaître les effets des mesures gouvernementales à prendre. Les travaux de l'OCDE peuvent concourir à la formation d'un consensus multilatéral sur les mesures gouvernementales idoines à envisager et dont l'application permettra d'éviter des coûts économiques correctifs par trop élevés.

L'OCDE tiendra une réunion au niveau des ministres de l'environnement à fin janvier 1991.

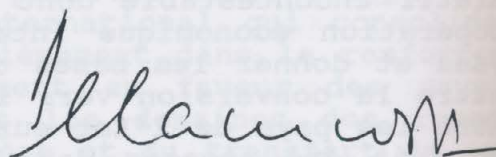
*

*

*

Nous vous proposons d'approuver la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexe : Projet de décision

Pour co-rapport à : - DFAE
- DFF

Extrait du procès-verbal à : - DFAE 6
- DFF 9
- DFEP 10 (Secrétariat général 5)

OCDE : Réunion annuelle du Conseil au niveau des ministres, Paris, les 30 et 31 mai 1990

Vu la proposition du Département fédéral de l'économie publique du 17 mai 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. Il est pris note de la proposition ci-dessus qui servira de lignes directrices à la délégation suisse participant à la réunion annuelle du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, les 30 et 31 mai 1990 à Paris
2. Le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, Chef du DFEP, étant cette année le président de la Conférence ministérielle, la conduite de la délégation suisse est confiée au Conseiller fédéral René Felber, Chef du DFAE. Il sera secondé par le Secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures Franz Blankart.

La délégation se composera en outre des personnes suivantes :

- M. Mario A. Corti, Directeur suppléant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. David de Pury, Délégué aux accords commerciaux, Président du Comité des échanges de l'OCDE
- M. Daniel Kaeser, Vice-directeur de l'Administration fédérale des finances
- M. Alexis Lautenberg, Chef du Service économique et financier, DFAE
- M. Harold Stingelin, Chef du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Rudolf Ramsauer, Chef adjoint de la délégation suisse auprès du GATT et de l'AELE, Genève
- M. Patrick Leduc, Chef adjoint du Service OCDE, Office fédéral des affaires économiques extérieures
- M. Eric Roethlisberger, Chef de la délégation suisse près l'OCDE à Paris, avec l'aide de ses collaborateurs participera également à la Conférence ministérielle.

3. Le Président Delamuraz offrira le dîner ministériel traditionnel dont la dépense sera imputée à l'article budgétaire 103.201.02 "frais de représentation et débours" du Conseil fédéral.
4. Les indemnités journalières fixées en accord avec l'Office fédéral du personnel ainsi que les frais de voyage des délégués en provenance de Berne seront imputés aux crédits "débours" des offices dont relèvent les délégués.

Pour extrait conforme ,

Le secrétaire:



Protokoll	
<input checked="" type="checkbox"/> ohnehin	
z.V. z	
X	